



BRISER LE SILENCE : MÉDIATION FAMILIALE ET RECONNAISSANCE DES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE

Guide de participation

24 au 26 septembre 2025



HORAIRE DE LA FORMATION	5
PRÉAMBULE	6
MISE EN CONTEXTE.....	7
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE GÉNÉRAUX.....	7
JOUR 1 9 H À 16 H 30	8
Accueil et introduction inclusive.....	8
Créer un « Brave Space » (Espace de courage et de respect mutuel)	8
Usage des pronoms et valorisation de la diversité familiale	10
Brise-glace inclusif.....	11
Principes de base en médiation familiale	12
La médiation dans le continuum des méthodes de résolution des différends.....	13
Violence fondée sur le genre et réalités familiales 2SLGBTQIA+	14
Mise en contexte et activation des connaissances.....	14
Le cycle de la violence conjugale	15
Signaux d'alerte et dépistage.....	16
Comment aborder le dépistage ?	17
Objectifs du dépistage	18
Réalités spécifiques aux familles 2SLGBTQIA+.....	19
Synthèse.....	20
Dépistage et évaluation des risques	21
Outils et techniques d'évaluation	21
Mise en pratique : fiche Jeux de Rôles.....	23
Synthèse et transition	24
Stratégies pour instaurer un climat de sécurité et d'inclusion	25
Introduction	25
Stratégies de sécurité en médiation	26
Inclusion et diversité familiale	27
Synthèse et mise en commun.....	28
JOUR 2 9 H À 16 H 30	29
Impacts de la violence sur les enfants et les familles	29
Introduction	29
Impacts sur les enfants	30

Impacts sur les familles et les parents	32
Activité interactive et synthèse	33
Rôle et responsabilités du médiateur en contexte de violence et de diversité	34
Techniques de médiation - Mise en contexte.....	34
Neutralité et sécurité : un équilibre fragile.....	35
Impartialité, neutralité et perception : responsabilités légales et éthiques.....	36
Inclusion et diversité familiale	40
Synthèse.....	41
Techniques d'intervention inclusives en contexte de violence et diversité	42
Introduction	42
Techniques de base.....	43
Jeu de rôles	44
Synthèse.....	47
Plan parental en contexte de violence et diversité familiale.....	48
Introduction	48
Principes et adaptations du plan parental.....	49
Synthèse et mise en commun.....	52
JOUR 3 9 H À 13 H	53
Simulations intégrées : violence, hauts conflits et diversité familiale.....	53
Introduction aux simulations	53
Simulations : 3 cas pratiques	54
Synthèse collective.....	57
Discussion réflexive et éthique	58
Mise en contexte.....	58
Débat structuré : « Et si... ».....	59
Apports et ressources	62
Synthèse.....	63
Clôture - Synthèse, ressources et engagement personnel	64
Tour de table des acquis	64
Engagement personnel	65
Clôture.....	66
ANNEXE 1	68
ANNEXE 2	69



ANNEXE 3 73
ANNEXE 4 74
ANNEXE 5 75
ANNEXE 6 76
ANNEXE 7 77
ANNEXE 8 78
ANNEXE 9 82
ANNEXE 10 83
ANNEXE 11 84
ANNEXE 12 85
ANNEXE 13 87
ANNEXE 14 89

JOUR 1

9 H À 10 H 25	ACCUEIL ET PRINCIPES DE BASES
10 H 25 À 10 H 45	PAUSE
10 H 45 À 12 H 15	VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LES RÉALITÉS FAMILIALES 2SLGBTQIA+
12 H 15 À 13 H 15	DÎNER
13 H 15 À 14 H 30	DÉPISTAGE ET ÉVALUATION DES RISQUES
14 H 30 À 14 H 45	PAUSE
14 H 45 À 16 H	STRATÉGIES POUR INSTAURER UN CLIMAT DE SÉCURITÉ ET D'INCLUSION

JOUR 2

9 H À 10 H 30	IMPACTS DE LA VIOLENCE SUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES
10 H 30 À 10 H 45	PAUSE
10 H 45 À 12 H 15	RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU MÉDIATEUR EN CONTEXTE DE VIOLENCE ET DE DIVERSITÉ
12 H 15 À 13 H 15	DÎNER
13 H 15 À 14 H 30	TECHNIQUES D'INTERVENTION INCLUSIVES EN CONTEXTE DE VIOLENCE ET DE DIVERSITÉ
14 H 45 À 15 H	PAUSE
15 H À 16 H 15	PLAN PARENTAL EN CONTEXTE DE VIOLENCE ET DE DIVERSITÉ FAMILIALE

JOUR 3

9 H À 10 H 45	SIMULATIONS INTÉGRÉES : VIOLENCE, HAUTS CONFLITS ET DIVERSITÉ FAMILIALE
10 H 45 À 11 H	PAUSE
11 H À 12 H	DISCUSSION RÉFLEXIVE ET ÉTHIQUE
12 H À 12 H 30	CLÔTURE

La présente formation a pour objectif de combler le besoin de formation en français dans le domaine de la médiation familiale en Ontario et au Canada. La formation et les guides de formation qui l'accompagnent ont été élaborés par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) avec l'appui financier du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

À noter que le contenu n'engage que l'AJEFO et ne traduit pas nécessairement le point de vue du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

Veuillez prendre note que le terme masculin « médiateur » est utilisé dans ce document afin de ne pas en alourdir le texte. Les termes employés pour désigner ces personnes doivent donc être entendus dans leur sens générique. Ils ont à la fois valeur de féminin, de masculin et de neutre.

L'AJEFO remercie les personnes suivantes qui ont contribué de nombreuses heures à l'élaboration de cette formation et sans qui ce projet n'aurait pas pu être réalisé.

Me Jean-François Laberge
Me Julie Guindon
Me Danielle-Kelly Raymond
Me Edith S. Pérusse
Mme Chaimaa Moukhliise
Mme Mathilde Hountchégnon
Me Alexanne Stewart

© AJEFO 2025

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, du texte contenu dans le présent guide, est strictement interdite sans avoir expressément obtenu le consentement préalable de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO).

MISE EN CONTEXTE

Cette formation de 2,5 jours vise à renforcer les compétences des médiateurs familiaux dans des contextes où la violence fondée sur le genre, les hauts conflits et les réalités des familles diversifiées (incluant les familles 2SLGBTQIA+) sont présents.

La première partie de la formation porte sur les principes généraux de la médiation familiale et sur la reconnaissance des différentes formes de violence et de déséquilibre de pouvoir. Elle permet aux participants de développer leur capacité à dépister la violence, à comprendre ses répercussions sur les enfants et à adapter leur posture professionnelle en conséquence.

La deuxième partie de la formation porte sur l'adaptation des techniques d'intervention et des plans parentaux en contexte de violence, de hauts conflits et de diversité familiale. Elle propose des outils concrets pour accompagner les parties vers des ententes sécuritaires, réalistes et inclusives.

Chaque partie du présent guide commence par un énoncé des objectifs d'apprentissage spécifiques, afin que l'apprenant puisse identifier clairement les compétences et connaissances acquises à la fin de chaque section.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont variées et interactives : exposés, études de cas, mises en situation, simulations et discussions réflexives. Elles visent non seulement l'acquisition de savoirs et d'outils pratiques, mais aussi une réflexion personnelle sur la posture du médiateur face aux enjeux de sécurité, de neutralité et d'inclusion.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE GÉNÉRAUX

Les objectifs d'apprentissage généraux de cette formation sont énoncés ci-dessous et portent sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la médiation familiale en contexte de violence fondée sur le genre, de hauts conflits et de diversité familiale :

1. Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant de comprendre les modèles de médiation familiale, de distinguer conflit, haut conflit et violence, et de reconnaître les impacts de la violence conjugale et familiale, notamment sur les enfants.
2. Développer une posture professionnelle et inclusive favorisant le respect, la sécurité et la reconnaissance de la diversité (incluant les réalités des familles 2SLGBTQIA+), tout en prévenant les biais et les dynamiques de pouvoir inévitables.
3. Expérimenter et maîtriser des techniques d'intervention (dépistage, écoute active, reformulation, entretiens séparés, recadrage) pour gérer efficacement les émotions, réduire les déséquilibres de pouvoir et soutenir un climat propice à la médiation.
4. Accompagner les parties vers des ententes sécuritaires et réalistes, notamment à travers l'élaboration de plans parentaux adaptés aux contextes de violence, de hauts conflits et aux différentes configurations familiales.

ACCUEIL ET INTRODUCTION INCLUSIVE

TEMPS : 45 MINUTES (9 H À 9 H 45)

CRÉER UN « BRAVE SPACE » (ESPACE DE COURAGE ET DE RESPECT MUTUEL)

INTRODUCTION DU CONCEPT

Empty space for content.

RÈGLES DE BASE DU « BRAVE SPACE »

NOTES

NOTES

TEMPS : 45 MINUTES (9 H 45 À 10 H 30)

Objectifs d'apprentissage spécifiques :

1. Connaître et comprendre la définition du terme « médiation familiale » retenue pour la présente formation.
2. Situer la médiation familiale dans le continuum des méthodes de règlement des différends en droit de la famille.
3. Identifier les principes de base de la médiation familiale (p. ex. climat de coopération, sécurité, négociation dans l'intérêt supérieur des enfants).
4. Reconnaître la diversité des profils et postures de médiateurs familiaux, incluant les qualités personnelles et interpersonnelles liées à la sécurité et à l'inclusion.
5. Découvrir les différents types de médiation familiale (évaluative, narrative, facilitatrice, transformative) et réfléchir à leur pertinence en contexte de violence, hauts conflits et diversité familiale.

DÉFINITION DE LA MÉDIATION FAMILIALE

Empty box for the definition of family mediation.

TEMPS : 30 MINUTES (9 H 55 À 10 H 25)

NOTES

TEMPS : 90 MINUTES (10 H 45 À 12 H 15)

Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre les différences entre conflit, haut conflit et violence.
2. Connaître le cycle de la violence conjugale et ses principales manifestations.
3. Identifier les signaux d'alerte (verbaux, non verbaux, comportementaux) révélant la présence possible de violence.
4. Reconnaître les formes spécifiques de violence vécues par les personnes 2SLGBTQIA+, incluant l'outing forcé, le chantage identitaire et la discrimination.
5. Réfléchir aux limites de la médiation lorsqu'un déséquilibre de pouvoir ou un risque de sécurité est présent.

MISE EN CONTEXTE ET ACTIVATION DES CONNAISSANCES

TEMPS : 10 MINUTES (10 h 45 À 10 H 55)

NOTES

NOTES

Empty space for notes.

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

SYNTHÈSE

TEMPS : 5 MINUTES (12 H 10 À 12 H 15)

NOTES

DÉPISTAGE ET ÉVALUATION DES RISQUES

TEMPS : 45 MINUTES (13 H 15 À 14 H 30)

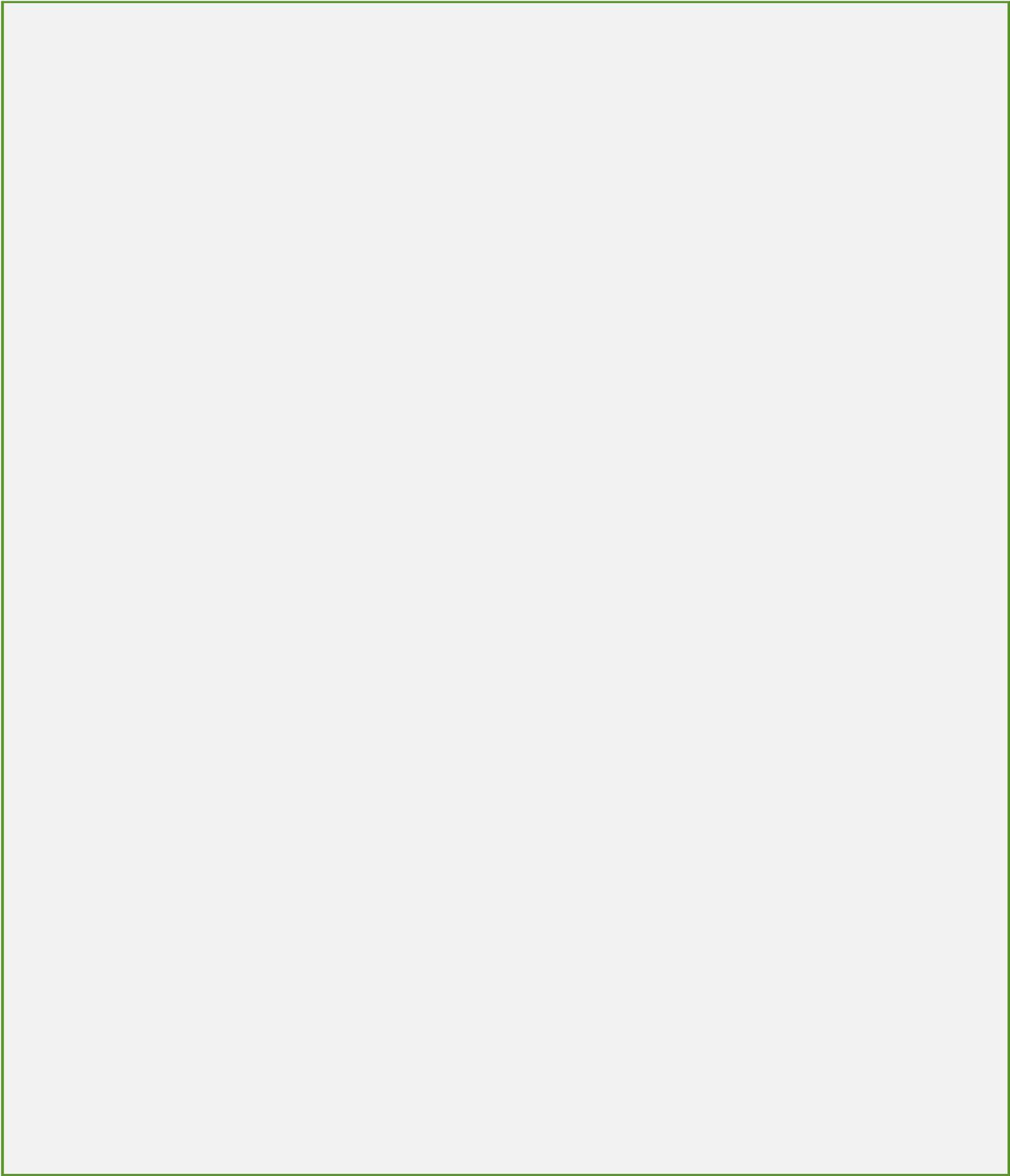
Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre l'importance du **dépistage systématique** de la violence et des déséquilibres de pouvoir dans toute médiation familiale.
2. Découvrir et s'appropriier les **outils d'évaluation des risques** utilisés en médiation familiale.
3. Identifier les **facteurs de risque** liés à la récurrence de violence, aux comportements coercitifs et aux menaces pour la sécurité des enfants.
4. Reconnaître les **barrières spécifiques** rencontrées par les personnes 2SLGBTQIA+ dans les processus de dépistage (crainte d'outing, méfiance envers les institutions, discrimination).
5. Réfléchir aux **limites de la médiation** lorsque les risques de violence sont élevés.

OUTILS ET TECHNIQUES D'ÉVALUATION

TEMPS : 60 MINUTES (13 h 15 À 13 H 55)

NOTES



NOTES

NOTES

TEMPS : 75 MINUTES (14 H 45 À 16 H)

Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre le rôle central du médiateur dans la création d'un environnement sécuritaire et inclusif.
2. Identifier les stratégies pour réduire les déséquilibres de pouvoir et protéger les parties vulnérables.
3. Développer des habiletés pour instaurer la confiance et la coopération dans un climat marqué par la méfiance.
4. Intégrer des pratiques inclusives et affirmatives pour répondre aux réalités des familles 2SLGBTQIA+.
5. Réfléchir aux aménagements logistiques possibles afin de renforcer la sécurité des enfants.

INTRODUCTION

TEMPS : 10 MINUTES (14 H 45 À 14 H 55)

NOTES

STRATÉGIES PRINCIPALES ET MESURES LOGISTIQUES

Empty box for writing the main strategies and logistical measures.

PRINCIPES DE PRATIQUES INCLUSIVES

NOTES

FIN DE JOUR 1

IMPACTS DE LA VIOLENCE SUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES

TEMPS : 75 MINUTES (9 H 15 À 10 H 30)

Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre les **répercussions de la violence conjugale/familiale et hauts conflits** sur le développement des enfants (émotionnel, cognitif, relationnel).
2. Identifier les impacts spécifiques sur la **dynamique familiale** et sur la capacité parentale.
3. Reconnaître les **facteurs de risque de transmission intergénérationnelle** de la violence.
4. Discuter des **enjeux particuliers pour les enfants issus de familles 2SLGBTQIA+** confrontées à la violence ou à la discrimination.
5. Réfléchir au rôle du médiateur dans la prise en compte de ces impacts lors du processus de médiation.

INTRODUCTION

TEMPS : 10 MINUTES (9 H 15 À 9 H 25)

NOTES

EFFETS OBSERVÉS

Empty response area for observed effects.

QUESTIONS DE DISCUSSION

NOTES

NOTES

TEMPS : 120 MINUTES (10 H 45 À 12 H 15)

Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre les **obligations éthiques et légales** du médiateur lorsqu'il est confronté à des situations de violence ou de haut conflit.
2. Discerner les **limites de la neutralité** en présence d'un déséquilibre de pouvoir ou d'un risque de sécurité.
3. Identifier les **responsabilités de signalement** (violence envers les enfants, menaces graves).
4. Développer une posture professionnelle **inclusive et respectueuse** des diversités familiales (ex. familles 2SLGBTQIA+, recomposées, polyparentales).
5. Réfléchir aux **conditions qui justifient la suspension ou l'arrêt** d'un processus de médiation.

TECHNIQUES DE MÉDIATION - MISE EN CONTEXTE

TEMPS : 10 MINUTES (10 H 45 À 10 H 55)

NOTES

NOTES

OBLIGATIONS DU MÉDIATEUR ET DE LA MÉDIATRICE

Empty content area for the mediation obligations section.

NOTES

SYNTHÈSE

TEMPS : 10 MINUTES (12 H 05 À 12 H 15)

NOTES

TEMPS : 90 MINUTES (13 H 15 À 14 H 45)

Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Expérimenter des **techniques pratiques de communication** en médiation (écoute active, reformulation, recadrage).
2. Savoir utiliser les **entretiens séparés (caucus)** comme outil de réduction des déséquilibres de pouvoir.
3. Développer des **compétences pour gérer les propos discriminatoires** (homophobes, transphobes, sexistes) en séance.
4. Intégrer des approches affirmatives et narratives favorisant la **reconnaissance et l'inclusion des familles 2SLGBTQIA+**.
5. Renforcer la capacité du médiateur à maintenir un **cadre sécuritaire et collaboratif** malgré les tensions.

INTRODUCTION

TEMPS : 10 MINUTES (13 H 15 À 13 H 25)

NOTES

NOTES

JEU DE RÔLES

TEMPS : 50 MINUTES (13 H 50 À 14 H 40)

CAS A

SYNTHÈSE

TEMPS : 5 MINUTES (14 H 40 À 14 H 45)

NOTES

TEMPS : 75 MINUTES (15 H À 16 H 15)

Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Comprendre le rôle et l'importance du **plan parental** dans la coparentalité après séparation.
2. Identifier les **adaptations nécessaires** lorsque la violence ou un haut conflit est présent.
3. Reconnaître les **enjeux spécifiques des familles 2SLGBTQIA+** (homoparentalité, parentalité trans, parent social, polyparentalité).
4. Développer des habiletés pour **élaborer des ententes sécuritaires et réalistes** tenant compte de la sécurité des enfants et du parent vulnérable.
5. Expérimenter l'élaboration d'un plan parental adapté à travers des **cas pratiques**.

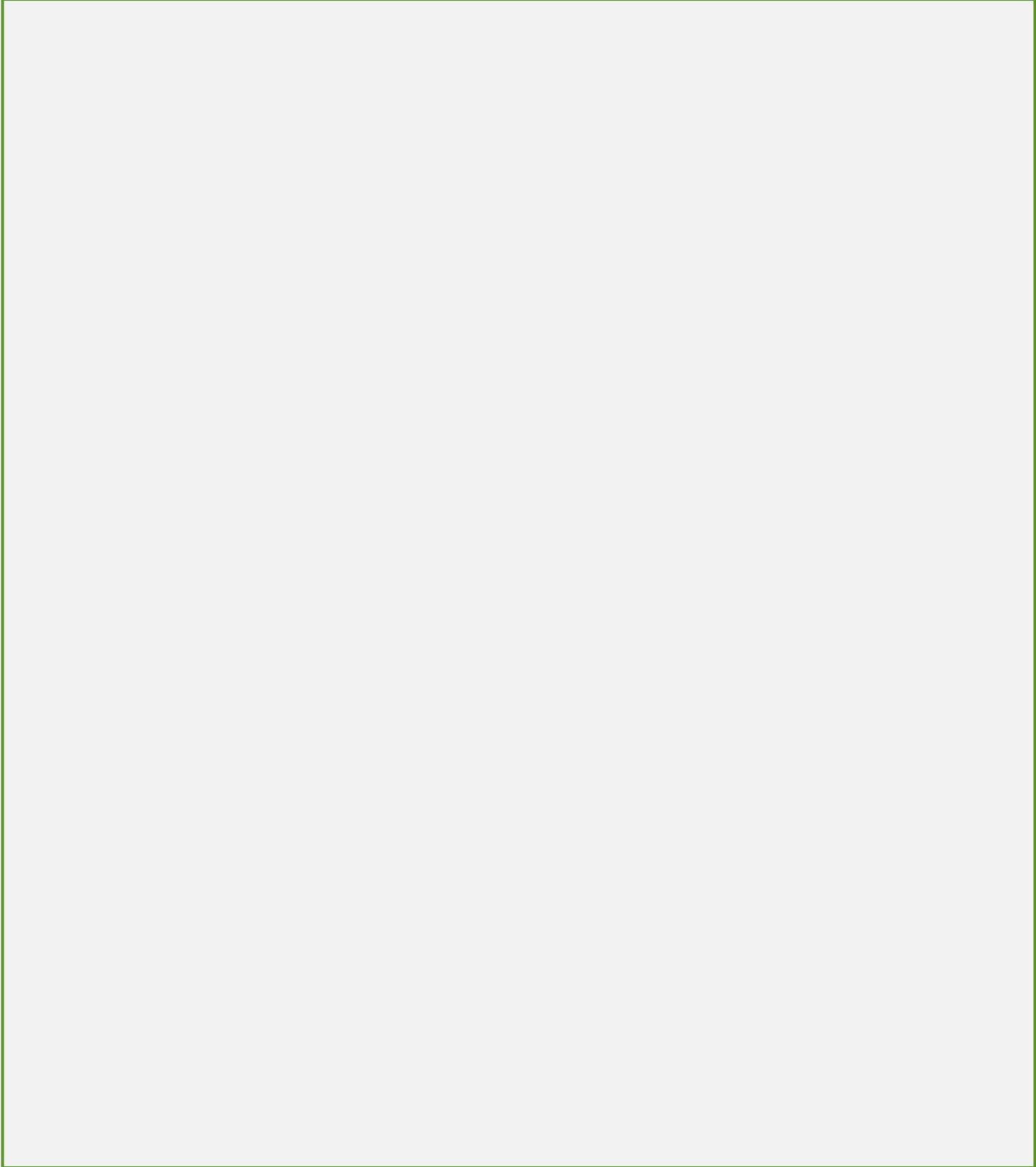
INTRODUCTION

TEMPS : 10 MINUTES (15 H À 15 H 10)

NOTES

ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UN PLAN PARENTAL

[Empty box for notes]



RÉSUMÉ DES APPRENTISSAGES CLÉS

FIN DU JOUR 2

SIMULATIONS INTÉGRÉES : VIOLENCE, HAUTS CONFLITS ET DIVERSITÉ FAMILIALE

TEMPS : 9 H À 10 H 45

Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Mettre en pratique les compétences acquises (dépistage, techniques d'intervention, posture inclusive).
2. Expérimenter la gestion de **situations complexes** : violence, déséquilibre de pouvoir, propos discriminatoires.
3. Réfléchir à l'adaptation des **plans parentaux** selon le contexte (sécurité, diversité familiale).
4. Recevoir et donner de la rétroaction entre pairs.

INTRODUCTION AUX SIMULATIONS

TEMPS : 10 MINUTES (9 H 15 À 9 H 25)

NOTES

SIMULATIONS : 3 CAS PRATIQUES

TEMPS : 70 MINUTES (9 H 25 À 10 H 25)

SCÉNARIO N°1

SCÉNARIO N°2

NOTES

DISCUSSION RÉFLEXIVE ET ÉTHIQUE

TEMPS : 60 MINUTES (11 H À 12 H)

Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Réfléchir aux **dilemmes éthiques** rencontrés en médiation, en contexte de violence et de diversité familiale.
2. Identifier les **limites professionnelles** et les critères pour interrompre ou poursuivre une médiation.
3. Comprendre l'importance de la **collaboration interdisciplinaire** (juridique, psychosociale, communautaire).
4. Explorer comment adopter une posture de médiateur à la fois **neutre, sécuritaire et inclusive**.

MISE EN CONTEXTE

TEMPS : 10 MINUTES (11 H À 11 H 10)

NOTES

DÉBAT STRUCTURÉ : « ET SI... »

TEMPS : 30 MINUTES (11 H 10 À 11 H 40)

CAS A

PRINCIPAUX REPÈRES ÉTHIQUES ET RÉSEAUTAGE

SYNTHÈSE

TEMPS : 5 MINUTES (11 H 55 À 12 H)

NOTES

TEMPS : 30 MINUTES (12 H À 12 H 30)

Objectifs d'apprentissage spécifiques

1. Consolider les apprentissages des 2,5 jours de formation.
2. Amener les participants à identifier leurs **acquis principaux** et leurs **zones de développement**.
3. Présenter des **ressources locales, nationales et internationales** utiles aux médiateurs en contexte de violence et diversité.
4. Favoriser un **engagement personnel** des participants dans leur pratique future.

TOUR DE TABLE DES ACQUIS

TEMPS : 20 MINUTES (12 H À 12 H 20)

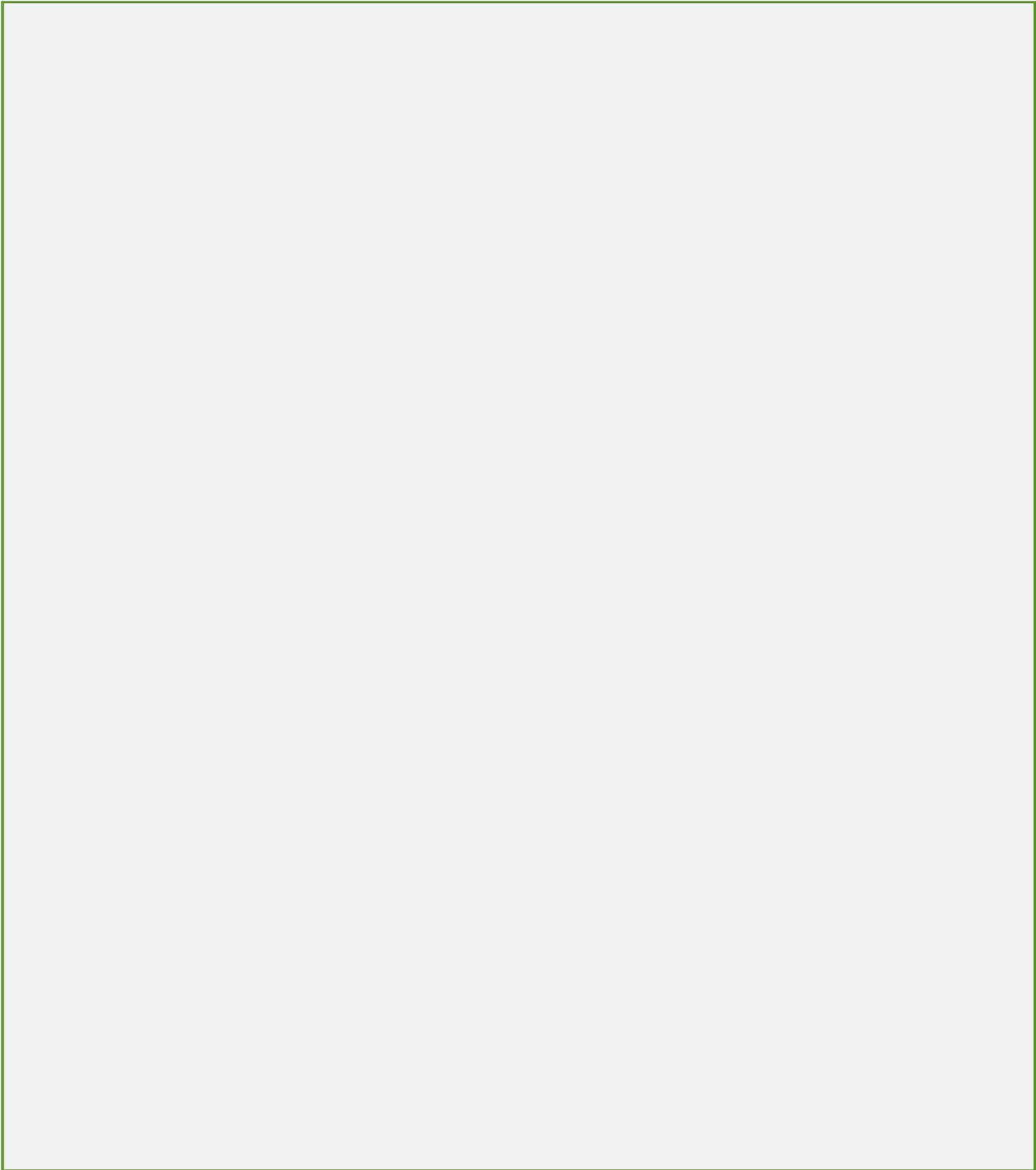
NOTES

NOTES

CLÔTURE

TEMPS : 5 MINUTES (12 H 25 À 12 H 30)

NOTES



FIN DE LA FORMATION

DÉFINITION DE LA MÉDIATION FAMILIALE¹

La médiation familiale est un processus de résolution des différends fondé sur une approche facilitante et non accusatoire au cours duquel un ou plusieurs médiateurs familiaux facilitent le dialogue sur les problèmes familiaux afin d'aider les parties à mettre au point et à concevoir leurs propres solutions aux différends. La médiation familiale peut comprendre des discussions sur les sujets suivants, sans toutefois s'y limiter :

- a. Les questions pré-nuptiales et celles qui précèdent la cohabitation.
- b. La réorganisation de la famille après une séparation ou un divorce.
- c. Les plans futurs au sujet des enfants (p. ex., l'éducation, les soins médicaux, le mode de vie, le temps avec les enfants et la prise de décisions).
- d. Le soutien financier et les questions liées aux biens en cas de séparation ou de divorce.
- e. Le bien-être des enfants.
- f. Les questions liées aux entreprises familiales.
- g. La division des responsabilités pour le soin des parents âgés.
- h. Les soins en cas d'incapacité.
- i. Les différends parentaux avec les enfants ou au sujet des enfants.
- j. Les finances familiales.
- k. Les questions liées à la succession.
- l. L'« adoption ouverte ». L'adoption ouverte est originaire des États-Unis, *open adoption*. Dans le cadre de l'adoption ouverte, il y a contacts entre parents d'origine et parents adoptifs, incluant ou non l'enfant. L'ouverture peut se limiter à un échange de renseignements, anonymes ou nominatifs, à la communication avant ou pendant le processus d'adoption, ou à la communication suite à l'adoption par courrier direct ou indirect, l'intermédiaire de services d'adoption, contacts téléphoniques, rencontres occasionnelles ou régulières, etc.

La médiation familiale est un processus volontaire.

¹ Cette définition s'inspire de la définition proposée par Médiation Familiale Canada

CONTINUUM DES MÉTHODES DE RÉOLUTION DE DIFFÉRENDS

(Ne constitue pas un processus linéaire – les méthodes sont des options et non des étapes à suivre)

Tableau du continuum :

- Le terme « résolution de différends » se rapporte généralement à des moyens ou à des méthodes visant à résoudre des différends autrement que par un processus judiciaire.
- Le règlement de différends vise à régler les problèmes le plus rapidement, économiquement et efficacement possible.
- Il y a diverses méthodes de règlement de différends.

1. Négociation :

- La négociation peut avoir lieu directement entre les parties ou par l'entremise des représentants des parties.
- Les parties contrôlent le processus.
- Le déroulement et l'encadrement sont privés.
- Ce processus permet des solutions qui vont au-delà des positions judiciaires des parties.
- La présence de l'avocat n'est pas obligatoire.

2. Droit collaboratif

- Forum privé
- Les parties sont assistées par un avocat
- Résolution des questions à l'amiable
- Sans saisir les tribunaux

3. Médiation :

- Le processus est volontaire.
- Les parties et le médiateur contrôlent le processus.
- Les parties choisissent le médiateur.
- Le déroulement et l'encadrement sont habituellement privés.
- Les parties peuvent y assister avec ou sans la présence de l'avocat.
- Les parties choisissent le résultat.

4. Évaluation par un tiers :

- Les parties choisissent un facilitateur neutre d'expérience, tel qu'un expert en relations familiales, pour évaluer de façon objective les questions soulevées par les parties.
- Ne lie pas les parties.
- Le tiers peut évaluer avec chaque partie les forces et les faiblesses du différend.
- Le déroulement et l'encadrement sont privés.

5. Méthodes hybrides (médiation-arbitrage, arbitrage-médiation, co-médiation, co-arbitrage)

Médiation-arbitrage :

- Les parties tentent d'abord de résoudre leur différend par la médiation.
- Si la médiation ne permet pas de trouver une solution au différend, ou à certains aspects du différend, le différend ou les aspects non résolus sont soumis à l'arbitrage.
- Les parties conviennent (au moyen d'une convention signée au préalable) de passer de la médiation à l'arbitrage. Le médiateur peut devenir l'arbitre ou une nouvelle tierce partie peut être choisie afin d'agir comme arbitre.
- La décision arbitrale est contraignante et exécutoire.

Arbitrage-médiation :

- Les parties procèdent à l'arbitrage, mais entament un processus de médiation avant qu'une décision arbitrale soit rendue.
- Souvent, lorsque les parties découvrent leurs forces et leurs faiblesses, elles se rendent compte qu'il leur serait plus avantageux d'en arriver à une entente elles-mêmes que de laisser une tierce partie rendre une décision pour elles. Cette méthode est utilisée lorsque les parties ont besoin de mettre à l'épreuve leurs théories juridiques et leurs positions au moyen d'un processus compétitif avant d'entamer un processus moins litigieux.

Co-médiation ou co-arbitrage :

- Deux médiateurs ou deux arbitres sont présents et collaborent l'un avec l'autre.
- La co-médiation ou le co-arbitrage est utile lorsque plusieurs parties sont impliquées à la médiation ou à l'arbitrage et que les différends sont complexes.

6. Arbitrage :

- › Une tierce partie est désignée pour rendre une décision arbitrale qui lie les parties.
- › Les parties choisissent l'arbitre.
- › Les parties ont un mot à dire dans le processus (p. ex., les règles de procédures et de preuve peuvent être flexibles).
- › La procédure peut être modifiée afin de l'adapter au différend et aux besoins des parties.
- › Généralement, il s'agit d'un processus formel.
- › Le déroulement et l'encadrement sont privés.
- › La décision est habituellement privée, mais elle peut être rendue publique.

7. Processus judiciaire :

- › La procédure est définie par la loi.
- › Les parties n'ont aucun contrôle sur le processus.
- › Une tierce partie (juge) rend une décision qui lie les parties, qui est exécutoire.
- › Le déroulement et l'encadrement sont publics.
- › Les parties sont habituellement représentées par un avocat.

Méthodes vers la gauche : La négociation, la médiation (y compris le droit collaboratif) et l'évaluation par un tiers nécessitent la plupart du temps une tierce partie neutre qui n'a pas le pouvoir d'imposer une décision et qui ne peut lier les parties (par ailleurs, la négociation se déroule souvent en l'absence du tiers). Ces méthodes s'effectuent dans un encadrement privé et selon les choix des parties.

Méthodes vers la droite : Les méthodes hybrides, l'arbitrage et le processus judiciaire se caractérisent par la présence d'une tierce partie neutre qui a le pouvoir d'imposer une décision ayant force exécutoire. À l'exception du processus judiciaire, les parties peuvent choisir de participer ou non à l'un de ces processus.

Généralement, plus on se déplace vers la droite dans le continuum et qu'on se rapproche du processus judiciaire, plus on constate que les coûts sont plus élevés et que le processus:

- Est plus long, complexe et formel.
- Porte plus atteinte à la relation des parties.
- Offre moins de contrôle aux parties.
- Deviens plus public.

Si l'on s'éloigne du processus judiciaire, on remarque généralement que les parties contrôlent davantage le processus et le processus est:

- Plus flexible.
- Moins dispendieux.
- Plus fluide et comporte moins de délais.

DÉFINITIONS DE CONFLIT, HAUT CONFLIT ET ALIÉNATION PARENTALE**Conflit :**

- Une incompatibilité des idées, des valeurs et des intérêts.
- Un phénomène normal, naturel, inévitable, car il est lié aux attitudes, comportements et sentiments.
- Peut être positif ou négatif. Il est positif lorsqu'il est abordé de manière constructive et devient négatif lorsque la manière de l'aborder est destructive.

Haut conflit :

Les situations hautement conflictuelles sont celles où les parents, dans une instance de séparation ou de divorce, sont incapables de placer les intérêts de leurs enfants avant les leurs (Johnstone, 1994) et par conséquent les actions des parents mènent souvent à l'impasse et vont à l'encontre des besoins des enfants.

Inquiétudes par rapport au plan parental dans les relations à hauts conflits :

- Sécurité des enfants et de l'autre conjoint.
- Possibilité d'avoir à communiquer avec la Société de l'aide à l'enfance.
- La capacité de chaque parent à remplir ses obligations parentales et protéger l'enfant.
- Si un conjoint violent profère des menaces qui compromettent la sécurité future de l'autre conjoint, le devoir du médiateur d'avertir l'autre parent et de le rapporter à la police.
- Référer un conjoint violent à des ressources communautaires, comme des programmes parentaux, des programmes de gestion de la colère, de traitement de dépendance, etc.

Aliénation parentale :

L'aliénation parentale est le rejet injustifié que manifeste un enfant à l'égard de l'un de ses parents. Ce trouble apparaît souvent dans le contexte d'une séparation parentale litigieuse. Lorsqu'on tente d'identifier les sources ou les causes de cette distanciation notoire, on détecte fréquemment chez l'un des parents une inquiétude qui, plus ou moins subtilement, le porte à exercer volontairement ou non des « influences aliénantes » sur l'enfant concerné. Celui-ci peut en subir l'influence ou non. Dans l'affirmative, on dira qu'il souffre d'aliénation parentale (Dr Hubert Van Gijsegem, Ph.D.). L'aliénation parentale est un type de haut conflit.

DÉFINITION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

« Tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Définition retenue par l'Organisation des Nations Unies, 2006

SCHÉMA – CYCLE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

1. Tension

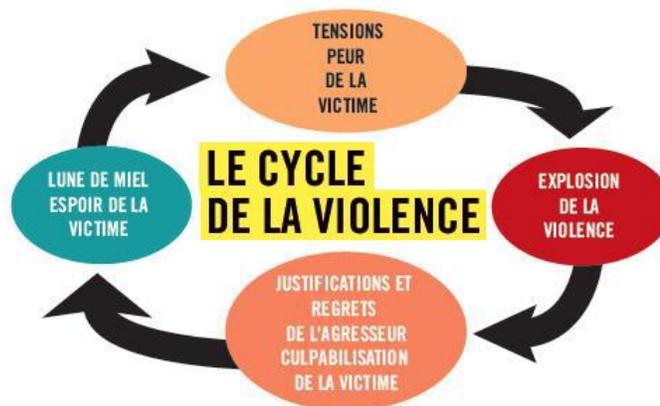
Des excès colériques, des silences lourds, des intimidations, des regards menaçants de la part de l'agresseur.

Anxiété chez la victime : je sens que ça risque d'aller mal, je me sens inquiète, je mets beaucoup d'énergie pour baisser la tension, j'ai peur : je paralyse, j'ai l'impression de marcher sur des œufs.

2. Agression – Explosion de la violence

Verbale, psychologique, physique, sexuelle, économique.

Colère et honte chez la victime: je suis humiliée, je suis triste, j'ai un sentiment d'injustice.

**3. Justification**

Agresseur trouve des excuses, explique pourquoi il y a eu éclatement : les raisons sont à l'extérieur de lui. Responsabilisation de la victime : je vais croire et comprendre ses justifications, si je pouvais l'aider à changer, je vais m'ajuster à lui, je doute de mes perceptions (est-ce vraiment une agression ?), je me sens responsable et ma colère disparaît.

4. Réconciliation – Lune de miel

L'agresseur fait tout pour se faire pardonner, demande de l'aide, parle de thérapie, de suicide...

Espoir de la victime : je vois ses efforts de changements, je lui donne une chance, je l'aide, je retrouve celui que j'aime, je change mes attitudes.

OUTIL DE DÉPISTAGE DE VIOLENCE CONJUGALE

Les objectifs du dépistage sont de :

- Déterminer si la médiation peut procéder, sans qu'elle pose un problème de sécurité.
- Déterminer si les deux parties sont en mesure de participer pleinement au processus sans contrainte.
- Déterminer si vous, à titre de médiateur, avez l'expérience nécessaire afin de médier dans le contexte qui vous est présenté.
- Déterminer si un plan de sécurité est nécessaire dans les circonstances.

Le médiateur pose les questions suivantes aux parties :

1. Des incidences de **violence physique** sont-elles déjà survenues entre vous et votre conjoint? Quelle est la nature de cette violence (gifler, botter, pousser, étrangler)? Avez-vous déjà lancé des objets ou détruit vos biens? Est-ce que vous avez déjà utilisé des menaces ou de l'intimidation? Quelle est la sévérité de ces incidences?
2. Des incidences d'**abus verbal** ou **émotionnel** sont-elles déjà survenues entre vous et votre conjoint? Des insultes ou des abaissements? Des menaces ou de la jalousie extrême?
3. Quelle est la fréquence des incidences d'abus ou de violence? Quand ces incidences se sont-elles manifestées la première fois et quand était la dernière incidence?
4. Des incidences d'**abus d'alcool** ou de **drogues** sont-elles déjà survenues? Est-ce que vous ou votre conjoint avez déjà souffert de problème lié à l'alcool? Est-ce que vous ou votre conjoint consommez des drogues illicites?
5. Lequel d'entre vous a choisi de recourir à la médiation familiale? Pouvez-vous exprimer votre opinion ouvertement sans avoir peur de représailles lorsque vous êtes en présence de votre conjoint?

N.B. Le médiateur pose ces questions aux parties et leur donne la chance de répondre. Le médiateur doit être très attentif au verbal et au non-verbal: les pauses et les réponses vagues peuvent vouloir dire que la partie considère sa réponse et cache des renseignements.

ATTENTION : La médiation dans un contexte de violence conjugale n'est généralement pas recommandée et pourrait être faite dans certaines circonstances très limitées par un médiateur qui a été formé en la matière.

DÉPISTAGES DE LA VIOLENCE CONJUGALE / ENFANT MALTRAITÉ

Dans les cas complexes et hautement conflictuels ou dans les cas de violence conjugale, le médiateur doit avoir la formation nécessaire pour effectuer une bonne analyse de la situation et pouvoir diriger les parties à des ressources appropriées selon leurs besoins spécifiques.

Parfois, des tensions et des différends peuvent mener à la violence soit avant la séparation, soit lors de l'annonce de la séparation ou dans les mois qui suivent cette période de bouleversement conjugal et familial.

- En cas de violence situationnelle, on ne s'opposera généralement pas à la médiation familiale.
- Toutefois, s'il s'agit d'une violence conjugale habituelle comme défini par la politique décrite par Ontario Association for Family Mediation (OAFM), FMC, une prudence s'impose quant à la pertinence et l'opportunité de considérer la médiation sans mettre en péril la sécurité des parties et pour assurer un consentement libre et éclairé pour les décisions parentales et financières.

La médiation familiale dans des cas de violence conjugale est en évolution dans les provinces canadiennes. Certaines ont adopté des politiques régissant cette question alors que d'autres sont en réflexion sur le sujet. Les provinces comprennent des médiateurs publics ainsi que des médiateurs privés. Contrairement aux médiateurs publics, il est difficile, voire impossible, de déterminer le fonctionnement des médiateurs privés en cas de violence conjugale.

Le processus de dépistage de la violence s'effectue différemment d'une province à l'autre. Certains le font à l'aide d'outils tels que des questionnaires ou des protocoles particuliers. Le moment d'effectuer le dépistage diffère également selon les provinces. Certaines exigent que le dépistage s'effectue lors d'une séance préparatoire (appelée « intake session ») et d'autres, pendant le processus de médiation (voir l'outil Michigan Domestic Violence Prevention and Treatment Board, "Domestic Violence and child abuse/Neglect Screening for domestic relations mediation" (2001) aux pp 5-9).

Bien que la majorité des familles puisse bénéficier de la médiation familiale lors d'une rupture ou à la suite d'une rupture, il est généralement reconnu qu'un médiateur doit suivre une formation obligatoire spécialisée afin de médier dans des contextes de violence conjugale ou de maltraitance des enfants. En raison du déséquilibre de pouvoir entre les parties, de la nécessité d'un consentement libre et éclairé, nécessaire pour toute décision et des besoins de sécurité de la victime, la médiation ne répond pas toujours aux besoins de ces parties.

Il est important de réitérer que la médiation n'est pas obligatoire. Le médiateur est obligé de mettre fin à la médiation s'il estime qu'il serait contre-indiqué de la poursuivre. Le Guide de normes de pratique en matière familiale, élaboré par le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (OAFM) et adopté par tous les organismes accréditeurs, précise que le médiateur a le devoir d'évaluer la capacité des personnes à négocier face à face et de s'assurer du consentement libre et éclairé des deux parties tout au cours de la médiation (voir l'outil Michigan Domestic Violence Prevention and Treatment Board, ci-haut, aux pp 20-25).

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA DISPOSITION DE LA SALLE

Considérée à la fois comme une fonction, une compétence ou une approche, selon le contexte, la médiation s'avère le fer-de-lance de la résolution de conflit. La médiation permet aux différentes parties impliquées dans un conflit de partager leurs expériences et leurs points de vue. Elle leur permet également de résoudre leurs différends dans un environnement sécuritaire avec l'aide d'un facilitateur ou d'un médiateur neutre et impartial. Tel que nous l'avons explicité auparavant, le processus de médiation permet à tous les participants de parler sans se faire interrompre et de proposer des solutions. Le pouvoir de la médiation réside dans le fait que les parties rivales sont encouragées à discuter objectivement des solutions qui seraient bénéfiques pour tous. Le processus entourant la médiation est bien souvent chargé d'émotions et difficile sur le plan humain.

Cette prochaine section constitue quelques suggestions de bonnes pratiques quant au savoir-être à privilégier avant, pendant et après la médiation. Il est évident qu'une bonne préparation est importante avant de procéder à une rencontre de médiation.

A. Un espace de médiation convenable

Le lieu de la rencontre doit être soigneusement choisi et bien disposé avant de procéder à une rencontre de médiation familiale. Selon le nombre de participants à une médiation, il faut également prévoir des salles pour permettre aux parties de consulter leur proche/soutien/avocat et/ou pour prendre un recul des émotions ressenties lors de la session.

B. Un environnement confidentiel

Une salle de rencontre fermée offrant suffisamment de places assises pour l'ensemble des personnes présentes à la rencontre est à privilégier. L'emplacement et la disposition de la salle signalent des messages que le médiateur ne peut ignorer. L'environnement dans lequel se déroule la médiation peut fortement influencer sur le succès ou la faillite de la médiation. Cet environnement inclut l'aspect physique (tables, chaises, toiles sur les murs) qui a une influence sur le niveau de confort physique des participants ainsi que d'autres aspects moins tangibles tels que le niveau de pouvoir entre les parties, leur sentiment de sécurité et un espace respectueux. Par exemple, la médiation se déroule dans un milieu huppé alors qu'une des parties a un faible revenu. Le médiateur doit porter une attention particulière à tous ces détails.

C. Procurer aux parties un sentiment de sécurité

La sécurité, tout comme le pouvoir, est un problème dans lequel « perception » et « réalité » jouent des rôles importants. Par exemple, le nombre de personnes à la table peut affecter le sentiment de sécurité. S'il y a beaucoup plus de personnes assises d'un côté que de l'autre, les partis comptant moins de représentants risquent de se sentir dépassés ou sous pression. Si vous anticipez un tel déséquilibre, communiquez avec les deux parties avant la séance de médiation. Suggérez-leur que la présence d'un nombre égal de personnes communique un message qui soutient l'esprit de médiation et qui est propice à l'obtention de résultats positifs. L'entente finale risque de ne pas être maintenue à long terme si une des parties s'est sentie poussée ou obligée de signer.

La présence ou l'absence de certaines personnes au cours de la médiation peut affecter à la fois le sentiment de sécurité de la personne ou que l'environnement même est sécuritaire. C'est une des raisons principales pour laquelle certaines juridictions ne réfèrent pas les cas de violence intime : pour exclure toute possibilité de violence supplémentaire et pour atténuer la peur du préjudice d'une personne maltraitée ou menacée.

Enfin, soyez attentif aux messages diffusés par l'environnement de médiation et à l'état d'esprit qu'il invite. Si l'emplacement est perçu comme étant dangereux surtout en soirée, il faudra prévoir un autre lieu de rencontre. Les parties peuvent être très mal à l'aise dans un environnement inconnu.

De petits gestes comme acheminer une carte géographique avec points de repère importants tels que les sites de transport en commun peuvent faire de grandes différences. Invitez les parties à se rendre sur les lieux avant la médiation pour être plus à l'aise avec l'emplacement. Avisez les parties à l'avance si le nombre de places de stationnement est limité.

E. Préparation de la salle principale

Vous devez toujours vous demander si la disposition de la salle principale permettra aux parties de réaliser leurs objectifs. Selon les recherches récentes (Ian Scott-Luscher Color Test & Edward Podolsky-Doctor prescribes colors), la couleur de peinture sur les murs peut évoquer certains sentiments : dont le rouge semble un certain malaise, le jaune, une certaine jalousie, le vert ou bleu des sentiments de tranquillité et de sécurité.

Les parties ayant une préférence visuelle apprécient les œuvres d'art sur les murs. Ils ont besoin d'un environnement propre et attrayant. Lorsque des endroits semblent être en désordre ou désorganisés, ces personnes sont fortement touchées et ont du mal à se concentrer.

Pour maintenir l'attention des personnes ayant une préférence auditive, il faut minimiser les distractions auditives externes telles que les sonneries de téléphones, les conversations bruyantes, les bruits/sons de la circulation extérieure.

Les personnes ayant une préférence kinesthésique ne se soucient ni de l'apparence ni de l'acoustique d'une pièce. Ils veulent des chaises qui s'adaptent à leur corps et des hauteurs de table qui leur permettent d'écrire facilement. Ils aiment la sensation de tapis moelleux sous leurs pieds et le confort général. Sur le plan pratique, toutes les parties se sentiront plus détendues et en contrôle une fois que vous leur aurez indiqué l'emplacement des salles de bain, les salles de caucus, des ascenseurs, les sorties de secours et des zones fumeurs.

Assurez-vous que la salle principale est suffisamment grande pour répondre aux besoins « d'espace » des participants et aussi de permettre à tous de s'étirer/déplacer facilement. Une personne qui se sent coincée sera plus tendue lors de la médiation et plus apte à s'emporter s'il vit des sentiments forts pendant la session. Vous devez également déterminer s'il serait préférable d'avoir une table ronde, rectangulaire ou carrée pour favoriser un climat de partage et d'ouverture. Par exemple, pour une famille autochtone, une table peut entraver la communication.

Une salle munie de fenêtres laisse entrer la lumière naturelle et donne l'impression que les pièces sont spacieuses et dégagées. Les fenêtres doivent toutefois comporter des stores ou des rideaux afin d'empêcher tout éblouissement ou toute distraction. Assurez-vous que tous les appareils d'éclairage fonctionnent. Les lumières scintillantes distraient les gens avec une préférence visuelle et les lumières bruyantes chicotent les personnes ayant une préférence auditive.

Enfin, faites de votre mieux pour organiser des salles de médiation et de caucus dotées de contrôles de température individuels. Les pièces trop chaudes invitent à la somnolence et les pièces trop froides empêchent les parties de se concentrer.

F. Salles de caucus

Les salles de caucus offrent un espace intime, confidentiel, réconfortant et sécuritaire pour le participant. Si vous disposez de deux salles de caucus et d'une salle de médiation, les parties souhaitent automatiquement savoir pourquoi elles sont affectées à une salle et non à l'autre. Ils se demandent si vous avez une raison particulière de faire ces désignations de pièce. Si le choix est arbitraire, dites-leur. Si vous avez des raisons, faites-leurs savoir également.

Toutes les salles de caucus doivent être équipées de matériel facilitant la communication : crayons, un bloc-notes, des calculatrices pour les parties qui doivent faire des calculs, mouchoirs, etc.

Si vous ne possédez qu'une salle de caucus et une salle de médiation, assurez-vous que les parties savent qu'il s'agit d'une pièce qui sera utilisée par les deux parties, sinon ce sera possiblement perçu comme étant du favoritisme.

Enfin, soyez également attentifs aux autres participants tels que les avocats : ils peuvent se regrouper pour parler de la progression, mais le font dans des aires plus publiques et non privées. Bien que cette discussion soit généralement « off-record » officieuse, les parties à la médiation sont souvent étonnées lorsqu'elles entendent ces conversations, ce qui pourrait compromettre le travail.

G. La position des chaises et des tables

Le placement, les tailles et les formes des tables et des chaises peuvent influencer sur la séance de médiation. Une prise de position en face-à-face pourrait susciter un message conflictuel.

Vous constaterez que **la table de médiation** idéale est ronde. Elle place toutes les parties en cercle. Il n'y a pas de tête ni de bout de la table. En conséquence, il envoie un message non verbal fort de neutralité du médiateur et d'égalité des parties.

À l'inverse, lorsque le médiateur est assis au bout d'une table rectangulaire, il peut envoyer un message implicite qu'il juge plutôt que de faciliter. Ainsi, si la table sur place est longue et rectangulaire, vous pouvez décider de vous asseoir à une extrémité avec les chaises des participants proches de vous et placées à un angle de 45 degrés face à vous.

Si vous ne souhaitez pas vous asseoir à la tête d'une longue table rectangulaire, vous pouvez créer un cadre plus informel en vous plaçant d'un côté au milieu et en demandant aux parties de s'asseoir en face de vous. Ce positionnement invite les parties à vous parler d'abord, évite les confrontations et les place dans une position traditionnelle, collaborative et côte à côte.

Les chaises sont la deuxième considération majeure en matière de mobilier. Si vous co-dirigez, il est important de vous asseoir côte à côte avec votre co-médiateur. Cela envoie un message d'égalité et de collaboration aux parties qui assurent la médiation. Cet arrangement permet également aux co-médiateurs d'échanger des messages de manière discrète.

Les chaises qui bougent et pivotent sont idéales pour la médiation. Une fois que la médiation est en cours, les personnes peuvent déplacer leurs chaises discrètement. Lorsque les parties sont prêtes à se parler, leurs corps se déplacent automatiquement et permettent aux parties de se communiquer entre elles. Si les parties sont assises sur des chaises mobiles, l'angle de la chaise se tourne également vers l'autre partie. Il est préférable que la salle soit disposée avant la médiation.

Les **chaises réglables** peuvent être configurées pour égaliser les hauteurs différentes des parties. Ceci est souvent important pour la perception. Les chaises réglables permettent également aux parties de retrouver leur propre niveau de confort. Les sièges fixes dans lesquels les personnes sont placées très bas par rapport à la table peuvent induire un sentiment de vulnérabilité. Les chaises qui sont plus hautes que les autres chaises créent parfois des perceptions de plus haut rang (un fait utilisé dans certains environnements militaires). Ces perceptions se transforment en sentiments d'impuissance pour ceux qui ne sont pas assis sur les chaises hautes.

RÉPERCUSSIONS DES CONFLITS SUR LES ENFANTS

Une compréhension du trouble d'attachement est importante dans le cadre de la médiation à hauts conflits. En effet, la persistance du trouble d'attachement est susceptible d'influencer la capacité d'adaptation d'un adulte à une séparation ou un divorce. Dans tous les cas, le sentiment d'attachement demeure un élément important que le médiateur se doit absolument de prendre en considération.

Grille de facteurs suggérant des troubles d'attachement chez l'enfant (Steinhauer, 1999)

FACTEURS	EXEMPLES
1. Historique de rupture ou de négligence sévère	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements multiples, négligence des parents ou abus sévères de façon prolongée et répétée
2. Refus de dépendre de l'adulte	<ul style="list-style-type: none"> • Repli sur son propre plaisir • Ne compte que sur lui-même • Ne recherche pas le réconfort, lorsqu'anxieux
3. Absence de réaction manifeste à la séparation	<ul style="list-style-type: none"> • Ne réagit plus au changement de milieu de vie
4. Sociabilité sans discernement	<ul style="list-style-type: none"> • Trop familier avec les étrangers • Aucun adulte ne semble plus significatif qu'un autre • Recherche excessive d'attention • Incapable de changer de comportement pour protéger la relation à l'adulte
5. Relation superficielle à l'autre	<ul style="list-style-type: none"> • Sourire artificiel et absence d'émotion authentique • Se replie de façon mécanique • Fait et dit ce que les autres attendent de lui • Manipulateur et centré sur ses intérêts
6. Incapacité de passer du temps de qualité en compagnie d'un adulte sans s'emporter ou gâcher le moment	<ul style="list-style-type: none"> • Réagit mal aux compliments • Détruit activement le lien avec l'adulte après avoir passé du temps de qualité avec lui • Fait preuve d'intolérance à l'égard des adultes ayant des attentes envers lui
7. Réaction à toute limite ou exigence comme à une attaque ou à une critique	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à admettre ses torts, même lorsque pris « la main dans le sac » • Insensible même lorsque puni
8. Difficultés d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de la proximité de l'adulte pour fonctionner
9. Relations conflictuelles avec les pairs	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle excessif • Manque d'empathie et de chaleur • Manipulation et hostilité lorsqu'il n'a pas ce qu'il veut • Partage difficilement l'attention de l'adulte

INDICES EN UN COUP D'ŒIL – LES DIFFÉRENCES ENTRE LES CHICANES DE COUPLE ET LA VIOLENCE CONJUGALE

	Dans une <u>chicane de couple</u>, le médiateur peut constater :	Dans une relation de <u>violence conjugale</u>, le médiateur peut constater :
Quel est le type d'agression utilisée?	Il y a de l'argumentation avec possiblement des paroles ou des gestes agressifs.	Il y a des agressions qui sont intentionnelles et qui ont un but en termes de pouvoir.
Qui cherche le gain? Quel est le gain recherché?	Les deux parties cherchent à gagner, mais pas à tout prix, et chacun veut convaincre l'autre de son bon droit.	Une partie veut gagner à tout prix. C'est le contrôle sur l'autre qu'il recherche.
Quel est l'impact de l'agression sur l'autre?	N'ayant pas peur de l'autre, les deux parties se sentant libres de réagir.	La victime ne se sent pas libre de réagir et il y a chez elle de la tension, de la peur et de l'hésitation à parler.
Comment l'agression est-elle expliquée?	L'agresseur s'explique sur la base du différend.	L'agresseur ne s'explique pas, il se justifie. Il utilise diverses stratégies tels le déni, la banalisation du geste posé.
Avez-vous été témoins ou avez-vous entendu parler d'autres scènes semblables? Qui avait déclenché la scène?	Les chicanes peuvent se vivre en toute transparence. C'est l'un ou l'autre qui est à l'origine de la scène les rôles est interchangeable.	D'autres agressions ont déjà eu lieu et il peut même y avoir ingérence constante dans le quotidien de la victime. Puisqu'il arrive souvent que la victime soit isolée de son réseau, famille, et sociale il n'y a pas de témoin. C'est la même personne qui est à l'origine des agressions.
Comment le pouvoir est-il partagé dans le couple?	La relation est relativement égalitaire avant, pendant et après la chicane.	Il y a un déséquilibre de pouvoir et la relation est inégalitaire au-delà des agressions.

Ces indices/repères permettent de distinguer la chicane de couple (allant du simple conflit au conflit corsé avec possibilité d'agression) de la dynamique de violence conjugale et offrent des pistes d'intervention adaptées aux différents contextes où l'agression s'exerce. Les **4 critères délimitateurs** suivants sont aussi reconnus comme permettant de différencier la violence conjugale (domination conjugale) d'une dynamique conflictuelle dans le couple: (1) L'agresseur a l'intention de contrôler; (2) Les agressions prennent plusieurs formes : physiques, psychologiques, verbales, sexuelles ou économiques; (3) Il y a des signes de répétition : présence du cycle de la violence, augmentation des agressions, justifications de l'agresseur; (4) Impact sur la victime : peur, impuissance

VIGNETTE : ÉLABORATION D'UN PLAN PARENTAL EN CONTEXTE DE VIOLENCE

Julie et Marc sont en médiation familiale pour établir un plan parental concernant leurs deux enfants, Léa (8 ans) et Thomas (5 ans). Julie mentionne qu'elle a quitté le domicile familial il y a trois mois en raison de comportements contrôlants et menaçants de Marc. Elle rapporte des épisodes où Marc criait, brisait des objets et l'empêchait de sortir seule. Elle affirme que les enfants ont été témoins de plusieurs de ces scènes.

Marc nie toute violence, mais reconnaît qu'il a parfois « perdu patience » et qu'il a eu des « réactions excessives ». Il souhaite une garde partagée et des échanges fréquents avec les enfants. Julie, de son côté, demande une garde principale avec des visites supervisées, craignant pour la sécurité émotionnelle des enfants.

FICHES VIGNETTES – PROPOS DISCRIMINATOIRES EN MÉDIATION

Vignette A – Propos homophobes

Pendant une médiation, le père dit :

« Je ne veux pas que mon fils vive chez sa mère, elle est lesbienne et ce n'est pas un bon exemple pour un enfant. »

Questions aux participants :

- Comment recadrer ce propos de manière inclusive ?
- Comment ramener la discussion sur l'intérêt de l'enfant ?

Vignette B – Propos transphobes

Une mère dit :

« Leur père s'habille comme une femme maintenant, c'est ridicule ! Je refuse que mes enfants passent du temps avec lui dans cet état. »

Questions aux participants :

- Comment rappeler le respect de l'identité de genre en médiation ?
- Quelles stratégies utiliser pour que l'enfant ne soit pas instrumentalisé ?

Vignette C – Propos sexistes

Un père affirme :

« De toute façon, les femmes ne sont pas capables de gérer l'argent. C'est moi qui devrais toujours décider des finances. »

Questions aux participants :

- Comment recadrer cette affirmation pour préserver un climat de dialogue ?
- Quelles techniques utiliser pour rétablir l'équilibre de pouvoir ?

Vignette D – Propos stigmatisants (orientation religieuse et sexualité)

Une mère dit :

« Je ne veux pas que ma fille vive avec toi, tu fréquentes des amis homosexuels et ce n'est pas compatible avec nos valeurs. »

Questions aux participants :

- Comment rappeler les règles de respect mutuel en séance ?
- Comment éviter que les valeurs personnelles soient utilisées pour exclure ou dénigrer ?

ACTIVITÉ JEUX DE RÔLE : PRATIQUE DE TECHNIQUES INCLUSIVES EN MÉDIATION

Cas A – Couple hétéro en haut conflit

Contexte :

- Marie et Jean sont séparés depuis 8 mois.
- Ils ne parviennent pas à s'entendre sur l'horaire de garde de leur fils de 6 ans.
- La séance dégénère rapidement en reproches mutuels :
 - Marie : « *Il ne respecte jamais ses engagements, il est irresponsable.* »
 - Jean : « *Elle veut m'empêcher de voir mon fils, elle invente des excuses.* »

Objectif du jeu de rôle :

- Le médiateur pratique **la reformulation et le recadrage** pour calmer les échanges et recentrer sur l'enfant.

Cas B – Couple de même sexe en déséquilibre de pouvoir

Contexte :

- Sophie et Amélie ont été en union de fait pendant 10 ans, elles ont un enfant de 4 ans.
- Amélie domine la conversation, coupe souvent la parole de Sophie, parle à sa place.
- Sophie reste silencieuse et semble hésiter à exprimer son point de vue.

Exemple de dialogue :

- Amélie : « *Je sais mieux qu'elle ce qui est bon pour notre fille. Elle est trop émotive pour décider.* »

Objectif du jeu de rôle :

- Le médiateur pratique **le caucus et l'écoute active** pour rétablir l'équilibre et donner une voix à Sophie.

Cas C – Parent trans en litige avec ex-partenaire

Contexte :

- Alex, un homme trans, est en médiation avec son ex-partenaire Julie.
- Julie remet en question sa parentalité depuis sa transition :
 - Julie : « *Je ne veux pas que les enfants soient perturbés en te voyant comme ça.* »

Objectif du jeu de rôle :

- Le médiateur pratique **une posture affirmative** et un **recadrage inclusif** en rappelant les règles de respect et l'intérêt supérieur des enfants.

Questions de discussion après chaque simulation

1. Quels indices vous amènent à décider d'utiliser une entrevue séparée (caucus) ?
2. Comment reformuler un propos violent ou discriminatoire sans renforcer le déséquilibre ?
3. Quelles sont les différences entre une posture « neutre » et une posture « inclusive » ?
4. Comment réagir si un-e participant-e tient un propos transphobe ou homophobe en séance?

VIGNETTES - DÉBAT

Cas A – Violence révélée en caucus

Contexte :

Lors d'une entrevue individuelle (caucus), un parent confie au médiateur :

« *Mon ex m'a frappé à plusieurs reprises, mais je ne veux pas que ça ressorte dans la médiation. S'il l'apprend, j'ai peur qu'il se venge.* »

Défi pour le médiateur :

- Respecter la confidentialité vs assurer la sécurité.
- Décider si la médiation peut continuer.

Questions:

1. Que feriez-vous en tant que médiateur ?
2. Quels sont les risques éthiques et légaux ?
3. Quand faut-il interrompre ou réorienter la médiation ?

Cas B – Propos transphobes en séance

Contexte :

En pleine discussion sur le plan parental, un parent dit à l'autre :

« *Tu es trans, et ça va perturber nos enfants. Je refuse qu'ils vivent chez toi.* »

Défi pour le médiateur :

- Maintenir un climat sécuritaire et respectueux.
- Recadrer un propos discriminatoire sans perdre la neutralité.

Questions :

1. Que feriez-vous en tant que médiateur ?
2. Quels sont les risques éthiques et légaux ?
3. Quand faut-il interrompre ou réorienter la médiation ?

Cas C – Le parent social non reconnu

Contexte

Un couple de même sexe s'est séparé.

- Le parent biologique souhaite être reconnu seul dans le plan parental.
- Le parent social, qui a élevé l'enfant depuis sa naissance, mais sans reconnaissance légale, dit :

« Je suis son parent au quotidien, je veux être inclus dans le plan parental. »

Défi pour le médiateur :

- Respecter le cadre légal (parent non reconnu juridiquement).
- Tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la réalité familiale.

Questions:

1. Que feriez-vous en tant que médiateur ?
2. Quels sont les risques éthiques et légaux ?
3. Quand faut-il interrompre ou réorienter la médiation ?